

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 4 mai 2015

Séance régulière du Conseil tenue le 4 mai 2015 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 2015-94

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé en apportant la modification suivante :

15o Usagers du quai municipal – Commission scolaire des affluents – Utilisation du stationnement de l'école aux quatre vents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Dianne Parizeault, question au sujet de la prière
Monsieur Guy Patenaude, question au sujet de la prière et demande quand il peut poser des questions
Madame Marielle Jobin, informations et questions au sujet de subventions disponibles pour la plantation d'arbres (ex fondation des cowboy fringants)
Monsieur Aubin Côté, dossier arbres

PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2015 – POUR ADOPTION

Rés. 2015-95

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois d'avril 2015 tel que rédigé.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 2015-96

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 2015-97

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 113,283.87\$ (Chèques fournisseurs 19008 à 19082).

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o 9200-5867 Québec inc. – Renouvellement d'un bail de location d'entrepôt

Rés. 2015-98

9200-5867 QUÉBEC INC – RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DE D'ENTREPÔT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De prolonger notre contrat de location d'un mini entrepôt au 1643, rue Notre-Dame pour une période de six (6) mois renouvelable au besoin, et ce, au taux de 200.\$/mois plus les taxes applicables

2o Monsieur Michel Gobeil – Contrat de vérification annuelle – Préparation des documents d'appel d'offres

Rés. 2015-99

MONSIEUR MICHEL GOBEIL – CONTRAT DE VÉRIFICATION ANNUELLE – PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De mandater Monsieur Michel Gobeil pour la préparation des documents d'appel d'offres afin d'aller en soumission pour le contrat de vérification annuel pour l'année finissant au 31 décembre 2015.

3o 10 au 16 mai 2015 – Proclamation de la semaine de la police

Rés. 2015-100

10 AU 16 MAI 2015 – PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA POLICE

CONSIDÉRANT l'importance de l'approche de la police communautaire ;

CONSIDÉRANT l'importance de la réalisation d'activités qui touchent aux différents volets d'une police communautaire ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des milieux de vie plus sécuritaire et d'augmenter le sentiment de sécurité de la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De proclamer la semaine du 10 au 16 mai 2015 "*LA SEMAINE DE LA POLICE*" dont le thème est "Pour une communauté en sécurité" et de saluer l'approche communautaire préconisée par le Service de Police L'Assomption/Saint-Sulpice dans ses interventions auprès de la population et surtout par son implication, la diffusion et la mise en place de divers programmes et activités en partenariat avec les différents intervenants du milieu afin de maintenir le sentiment de sécurité des citoyens de Saint-Sulpice

4o Réseau Biblio - Assemblée annuelle

Rés. 2015-101

RÉSEAU BIBLIO – ASSEMBLÉE ANNUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QU'une autorisation est donnée pour assister à l'assemblée générale annuelle de la C.R.S.B.P. qui se tiendra le 5 juin prochain, et ce, pour Madame Julie Goulet OU Monsieur Denys Spénard à titre de répondante et Madame Julie Parent à titre de coordonnatrice.

5o MMQ – Demande de transfert de notre dossier – Groupe Viau

Rés. 2015-102

MMQ DEMANDE DE TRANSFERT DE NOTRE DOSSIER – GROUPE VIAU

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander à la Mutuelle des Municipalités de transférer notre dossier d'assurances générales à la firme Groupe Viau inc. situé au 1100, boul. Crémazie Est Bureau 500, Montréal Qc H2P 2X2.

6o Travaux d'asphaltage rue Notre-Dame – Acceptation de la soumission

Rés. 2015-103

TRAVAUX D'ASPALTAGE RUE NOTRE-DAME – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que suite à la demande de soumissions sur invitation le Conseil Municipal accepte la soumission de la compagnie Construction Moka inc. en date du 16 avril 2015, pour la réfection d'asphalte pour divers emplacement suite à des fuites ou des travaux de réfection d'infrastructure.

7o Saison estivale – Location de toilettes mobiles – Autorisation

Rés. 2015-104

SAISON ESTIVALE – LOCATION DE TOILETTES MOBILES - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la location de toilettes mobiles pour la saison estivale soit une au quai face à l'Hôtel de Ville, une au parc Robillard et une au Centre Communautaire Léo Chaussé, et ce, pour un cout de 360.\$ par mois.

8o Ville de Lavaltrie – Remplacement d'une conduite d'aqueduc de 40 m sur la rue Notre-Dame à Saint-Sulpice - Autorisation d'effectuer les travaux

Rés. 2015-105

VILLE DE LAVALTRIE – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC DE 40 M SUR LA RUE NOTRE-DAME À SAINT-SULPICE – AUTORISATION D'EFFECTUER LES TRAVAUX

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que suite à l'estimation du coût de remplacement de la conduite reçue de l'ingénieur de la Ville de Lavaltrie pour des travaux d'environ 15,000.\$ (excluant le caisson), la Municipalité autorise le remplacement de sa conduite d'aqueduc sur une longueur d'environ 40 m, cependant les coûts d'enlèvement et de disposition de la chambre de vanne, qui est la propriété de la Ville de Lavaltrie, seront à la charge de cette dernière.

Qu'une entente devra intervenir pour les travaux de remplacement de la conduite qui seront effectués par la Ville de Lavaltrie afin d'effectuer le remplacement de cette conduite sur notre territoire.

Les coûts seront prix au compte GL-05-910-20

9o MRC de L'Assomption – Transport en commun – Demande d'ajout d'un arrêt d'autobus sur la Montée de Saint-Sulpice

Rés. 2015-106

MRC DE L'ASSOMPTION – TRANSPORT EN COMMUN – DEMANDE D'AJOUT D'UN ARRÊT D'AUTOBUS SUR LA MONTÉE DE SAINT-SULPICE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander à la MRC de L'Assomption d'informer les responsables du transport collectif que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice désire l'implantation d'un nouvel arrêt face au 133, Montée de Saint-Sulpice afin de pouvoir comptabiliser l'achalandage en vue de la possibilité d'installer un abribus pour les usagers

10o Économie d'eau potable – Subvention pour toilette à débit réduit – Acceptation

Rés. 2015-107

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – SUBVENTION POUR TOILETTES À DÉBIT RÉDUIT – ACCEPTATION

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de favoriser des mesures permettant une économie de l'eau potable
CONSIDÉRANT les coûts inhérents à l'acquisition de nouvelles installations sanitaires

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la mise en place d'un programme de subvention pour le remplacement de toilettes standard (plus de 6 litres par chasse d'eau) par un modèle à faible débit (6 litres d'eau maximum, double chasse ou non).

Que ladite subvention sera de 75.\$ par toilettes, le tout jusqu'à épuisement du budget alloué à la subvention.

Que pour bénéficier de ladite subvention, un propriétaire doit remplir le formulaire de demande à cet effet et le retourner à la Municipalité selon les modalités et conditions indiquées

Que les sommes nécessaires soit prises à même le GL : 02-190-00-996

11o Représentants aux divers comités – Modification à la résolution 13-230

Rés. 2015-108

REPRÉSENTANTS AUX DIVERS COMITÉS – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 13-230

CONSIDÉRANT la résolution 12-230 qui établissait les responsables de divers comités

CONSIDÉRANT les interventions du comité ZIP des Seigneuries pour l'accès au quai municipal

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer M. Pierre Imbault à titre de représentant avec M. Denys Spénard dans tous les comités traitant de l'accès au fleuve par les installations municipales.

12o Installation et acquisition d'une borne électrique – Autorisation d'achat et autorisation de signatures

Rés. 2015-109

INSTALLATION ET ACQUISITION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE – AUTORISATION D'ACHAT ET AUTORISATION DE SIGNATURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De procéder à l'achat d'une borne électrique au coût de 4,810.\$ plus les taxes applicables et d'autoriser l'installation de la borne.

De plus, autorisation est donnée à Monsieur Michel Champagne, Maire ainsi que Madame Marie-Josée Masson, Directrice Générale à signer les ententes requises à cette installation soit une avec Hydro-Québec et une avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles ainsi que tout autre document requis pour ladite installation

Poste budgétaire : 05-910-20

13o Installation et acquisition d'un afficheur de vitesse – Autorisation

Rés. 2015-110

INSTALLATION ET ACQUISITION D'UN AFFICHEUR DE VITESSE - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que suite à une demande de soumission sur invitation, le Conseil Municipal accepte la soumission de la compagnie Signalisation Kalitec pour un montant de 6,150.\$ plus taxes applicables qui est le modèle le plus adapté à nos besoins

Poste budgétaire : 05-910-20

14o Création d'une association récréotouristiques – Relance auprès des Municipalités de Lavaltrie et de Lanoraie

Rés. 2015-111

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION RÉCRÉOTOURISTIQUES – RELANCE AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS DE LAVALTRIE ET DE LANORAIE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De réitérer notre demande de création d'une association récréotouristiques auprès des municipalités de Lavaltrie et de Lanoraie et de demander une rencontre des responsables de chaque municipalité

15o Accès au quai municipal – Commission scolaire des affluents – Utilisation du stationnement de l'école aux quatre vents

Rés. 2015-112

USAGERS DU QUAI MUNICIPAL – COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS – UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE AUX QUATRE VENTS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice, autorise la Directrice Générale à demander au Président de la CS Affluents, l'autorisation d'utiliser les espaces de stationnement de l'École aux quatre vents, selon des disponibilités entendues au préalable, des utilisateurs du quai municipal

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice n'engage aucunement sa responsabilité envers la commission scolaire pour les plaisanciers qui utiliseraient ses espaces de stationnements

16o Règlement provincial de la protection de l'eau potable – Demande de modification

Rés. 2015-113

RÈGLEMENT PROVINCIAL DE LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE – DEMANDE DE MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

CONSIDÉRANT QUE l'article 32 de la section 1 du chapitre V dudit Règlement prévoit qu'il est interdit d'aménager un site de forage ou de réaliser un sondage stratigraphique à moins de 500 mètres d'un site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire.

CONSIDÉRANT QUE l'article 40 de la section IV du chapitre V dudit Règlement, pour sa part, prévoit qu'une opération de fracturation dans un puits destinée à l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel est interdite à moins de 400 mètres sous la base d'un aquifère.

CONSIDÉRANT QU'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité.

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers.

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité souscrit à l'unanimité au contenu du paragraphe 8 de ladite requête et se joint aux requérants qui réclament du Ministre du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques son autorisation « afin de pouvoir, par leur réglementation locale adoptée en conformité de la loi, augmenter les distances prévues dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, et dont font état les paragraphes 2 et 3 de la présente requête, de la manière suivante :

Il est interdit à quiconque d'introduire ou de permettre que soit introduite dans le sol par forage ou par tout autre procédé physique, mécanique, chimique, biologique ou autre, toute substance susceptible d'altérer la qualité de l'eau souterraine, et ce, dans un rayon de :

- A. deux (2) kilomètres de tout puits artésien ou de surface desservant vingt (20) personnes ou moins;
- B. six (6) kilomètres de tout puits artésien ou de surface alimentant l'aqueduc municipal ou desservant plus de vingt (20) personnes;
- C. dix (10) kilomètres de tout lieu de puisement d'eau de surface des résidents ou de la municipalité; et servant à la consommation humaine ou animale.

L'étendue de ce rayon s'applique tant pour les activités qui se déroulent à la surface du sol que pour celles se déroulant dans le sous-sol »

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ qui a été consultés à cet effet souscrivent entièrement aux termes et énoncés de ladite requête qui sera déposée le 15 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice se joigne à cette requête

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à M. Richard E. Langelier afin qu'elle fasse partie de la démarche commune initiée et soit acheminée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

17o Centre communautaire Léo Chaussé – Installation de deux (2) unités murales – Octroi du contrat

Rés. 2015-114

CENTRE COMMUNAUTAIRE LÉO CHAUSSÉ – INSTALLATION DE DEUX (2) UNITÉ MURALE – OCTROI DU CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Suite à une demande de soumission par invitation, le Conseil Municipal accepte la soumission de la compagnie Climatisation RP inc. pour la fourniture et l'installation de deux (2) unités murales, pour un montant de 9,400.\$ plus taxes applicables.

De plus, l'ajustement, si nécessaires, des équipements existants, devra être évalué après la mise en fonction des unités

Poste budgétaire : 05-912

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Lise Gaudet, il y a des barils de quai qui traînent le long des rives du fleuve

Monsieur Guy Patenaude, il devrait y avoir des permis d'émission pour régir la coupe des arbres

Madame Marielle Jobin intervient à sur ces deux points

Monsieur Aubin Côté, question dossier police

Madame Dianne Parizeault, entente touristique et panneau d'affichage

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2015-115

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **20h05**

.....
Michel Champagne

Maire

.....
Marie-Josée Masson

Directrice Générale et

Secrétaire-Trésorière